



Réunion du 1^{er} avril 2019

- Président : M. Francis VIDRY

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

DIMANCHE 7 AVRIL

- **Match D1, Poule Unique, à 15h**

Chazelles Fc contre Roanne Parc

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : Patrick GADEYNE

- **Match D2, à 15h**

Oc Ondaine contre Pays de Coise

Délégué à la charge de Pays de Coise : M. Franck ANGUAL